

*Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 21 juillet 2014 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 18 juillet 2014.*

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 21 juillet 2014, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : Le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont, et le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain.

**Ordre du jour**

1. Autorisation afin de se porter caution de la CDSR (Cam-Concept inc.)
2. Autorisation en vue de la signature d'une promesse d'achat afin d'acquérir une parcelle de terrain du lot 3 123 022

**14-07-204      AUTORISATION AFIN DE SE PORTER CAUTION DE LA CDSR (CAM-CONCEPT INC.)**

Attendu que la compagnie Cam-Concept inc., située au 145, rue de la Défense-Nationale, désire procéder à l'agrandissement du bâtiment actuel;

Attendu qu'une entente est intervenue entre les dirigeants de Cam-Concept inc. et la Corporation de développement de Saint-Raymond relativement à ce projet d'agrandissement;

Attendu que l'agrandissement du bâtiment existant commandera des travaux estimés à 450 000 \$;

Attendu qu'à cet effet, la CDSR souhaite obtenir un financement de 450 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf;

Attendu que le Règlement 540-14 *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2014* a été adopté le 13 janvier 2014 pour un montant de 1 400 000 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

QUE la Ville de Saint-Raymond accepte de se porter caution en faveur de la Corporation de développement de Saint-Raymond en vue de l'agrandissement du bâtiment industriel locatif situé au 145, rue de la Défense-Nationale pour un montant de 450 000 \$, et ce, selon les termes et les conditions mentionnés dans le projet de cautionnement spécifique lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville demande l'autorisation afin de se rendre caution de cette obligation auprès du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

QUE le maire et l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le cautionnement spécifique ainsi que tous les documents pertinents à cette transaction.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

14-07-205

**AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT AFIN D'ACQUÉRIR UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 3 123 022**

---

Attendu que le conseil municipal a appuyé le projet d'agrandissement et de transformation de l'hôtel de ville;

Attendu que ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 3 123 022;

Attendu que la Ville souhaite acquérir cette parcelle de terrain en vue de la réalisation de ce projet;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le maire et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la promesse d'achat et tous les documents nécessaires en vue de l'acquisition d'une partie de terrain du lot 3 123 022 du cadastre du Québec. Le tout tel qu'apparaissant au plan joint à la présente résolution.

QUE Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, soit mandatée afin de procéder à l'opération cadastrale nécessaire en vue de l'acquisition de ce lot.

QUE Mme Nathalie Renaud, notaire, soit également mandatée afin de préparer le contrat nécessaire transférant la propriété de ce lot à la Ville de Saint-Raymond.

QUE les frais engagés par la présente résolution soient entièrement assumés par la Ville de Saint-Raymond.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 59.

---

François Dumont  
Directeur général  
et assistant-greffier

---

Daniel Dion  
Maire